

CIRCULAIRE N°18 - 2019

Chèr(e) adhérent(e),

La commission de l'eau, réunit ce jour, a pris les décisions suivantes :

- **Poursuite de l'irrigation de jour comme de nuit pour toutes les stations**
- **Maintenir un suivi fin des lâchers au barrage tout en maintenant la marge de lachures** (*) afin que :
 - o les hausses rapides de pompage n'entraînent pas d'arrêt de la station de reprise de Pontmort.
 - o les irrigants aval Pontmort aient un niveau d'eau dans la Morge plus important

(*) le calcul de lachures doit prendre en compte en continu 80% du débit maxi de chaque station + 100% de celle de Pontmort.

- **Arrêter le transfert vers la réserve.**

- **Surveillance de la consommation**

Chaque irrigant est tenu de communiquer ses relevés d'index **tous les lundis avant midi sous peine d'applications des sanctions prévues au règlement intérieur.**

Il est demandé un envoi de relevé supplémentaire ce jeudi 18/07 avant 12h. Par ailleurs, les irrigants ayant atteints leur quota devront avertir les Présidents d'ASA afin de mieux maîtriser les lâchers du barrage et permettre à tout le monde d'arroser.

Rappel : chaque irrigant doit suivre sa consommation. **Tout dépassement du quota de 50mm/ha est interdit et sera sanctionné.**

Sur ces bases un nouveau point des consommations individuelles sera effectué.

Je vous prie d'agréer, chèr(e) adhérent(e), l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Président
Michel COHADE**